



La ML t'aide pour...



Ton futur Emploi :

- Appui à la recherche
- Accès à un **réseau pro**
- Mises en relation
- Démarches



Ta future Formation :

- **Projet pro**
- **Etablissements** scolaires et **organismes** de formation
- Recherche de **financements**
- Infos nécessaires, démarches et positionnement

Ta Vie Quotidienne :

- **Santé** (mises en relation, conseils, soutien)
- **Mobilité** (transports, permis)
- **Logement** (infos)
- **Culture** (accessibilité et développement culturel)
- **Aides financières et administratives**, etc.



Contacts

Un seul numéro

05.45.83.97.00

BARBEZIEUX

32, rue de la Motte

COGNAC

41, rue de la Maladrerie

CONFOLENS

1, av du Général de Gaulle
(accès via rue
Fontaine des Jardins,
parking de la CDC)

RUFFEC

20, rue de l'Hôpital



Coordonnées de ton conseiller



www.mlarccharente.com



On fait quoi

À LA MISSION LOCALE ?



TROUVER TA VOIE QUAND
TU AS ENTRE 16 & 25 ANS,
#CESTUNEMISSION !
LA NÔTRE : T'ÉCOUTER
ET T'ACCOMPAGNER
VERS TON AVENIR !



Le PAO

Parcours d'Appui à l'Orientation

Dispositif sans condition :

- Répond à l'**obligation de formation**
- Suivi assuré par un **conseiller**
- Accès aux **ateliers et immersions en entreprise**
- Aucune aide financière



Encart réalisé et imprimé par les soins de la Mission Locale Arc Charente, 41, rue de la Maladrerie, 16100 COGNAC.
Ne pas jeter sur la voie publique. Association déclarée, loi 1901. Siret : 523 732 873 00022.

Le PACEA

Parcours d'Accompagnement
Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

Accompagnement souple et
personnalisé par un conseiller :

- Des actions adaptées à ta situation : **emploi, formation, santé, logement, mobilité...**
- Des **ateliers et immersions** en entreprise
- **Aide financière** possible selon ta situation

Conditions :

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Etre inscrit à France Travail



Le CEJ



Contrat d'Engagement Jeunes

Parcours personnalisé
et intensif, pour une durée
max de **6 mois** :

- Construire ton **projet** professionnel
- Gagner en **confiance** et en **autonomie** en t'aidant à lever les freins
- Percevoir une **allocation** selon ta situation



Conditions :

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Ne pas être en emploi ou en formation / scolarisé
- Faire entre 15 à 20h d'activité par semaine
- Etre inscrit à France Travail

Le PAO

Parcours d'Appui et d'Orientation

Pourquoi ?

Pour bénéficier d'un accompagnement sans limitation de durée :

Être accueilli, informé et accompagné sur l'accès aux droits

Être soutenu pour le maintien en formation initiale ou un retour à celle-ci, en cohérence avec l'obligation de formation



C'est quoi ?

L'accès à l'ensemble de l'offre de service de la Mission Locale sur toutes les thématiques

(santé, mobilité, citoyenneté, logement, orientation, projet professionnel, emploi, sport, loisirs, et culture)

Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans :

- ne pouvant pas s'inscrire comme demandeurs d'emploi auprès de France Travail en raison de leur situation administrative

- les jeunes sous statut scolaire n'étant pas en recherche d'emploi

Dès qu'une inscription à France Travail devient possible, ils peuvent poursuivre leur démarche en s'engageant dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou un contrat d'engagement jeune (CEJ).



Comment ?

En prenant contact avec ta Mission Locale !



Le Parcours d'Appui et d'Orientation
c'est dans ta Mission Locale

Les
Missions
Locales

Découvre **LE PACEA**



Comment
ça fonctionne ?



1 bilan de ta situation, de ton projet
et des moyens pour l'atteindre.



Tu détermines AVEC le.a conseiller.ère
les étapes d'accompagnement.



Vous signez le contrat ensemble.



Sous certaines conditions, tu peux
bénéficier d'une aide financière
limitée pour faciliter tes démarches.



Ton PACEA peut s'interrompre si tu
ne respectes pas les engagements
pris avec ton.ta conseiller.ère.



Globalement C'EST QUOI?

C'est la possibilité pour toi,
de définir un parcours avec
des objectifs à atteindre,
pour faciliter ton insertion
professionnelle et sociale. Le
PACEA est constitué
d'étapes que tu détermines
avec ton.ta conseiller.ère.
Deviens plus autonome
avec le PACEA !

Et pour en bénéficier ?

Quelques critères simples :

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Durée adaptable à tes besoins, mais jamais supérieure à 24 mois
- Être motivé.e !

Alors...
Let's go ?

Encart réalisé et imprimé par les soins de la Mission Locale Arc Charente, 41, rue de la Maladrerie, 16100 COGNAC. Ne pas jeter sur la voie publique. Tous droits réservés à la Mission Locale Arc Charente. Association déclarée, loi 1901. Siret : 523 732 873 00022.



 Mission Locale
Arc Charente
NOUVELLE-AQUITAINE



www.mlarccharente.com



Cognac, Barbezieux, Confolens, Ruffec



C'EST QUOI

**Contrat
d'Engagement
Jeune**

*Tu as moins de 26 ans,
sans emploi ni formation ?*

*Alors tu peux bénéficier d'un parcours entièrement
personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois,
pour t'aider à définir ton projet professionnel
et à trouver un emploi !*

► C'EST UN **PROGRAMME INTENSIF**
DE **15 À 20 HEURES** / SEMAINE

AVEC **DIFFÉRENTES ACTIVITÉS** ◀

► RÉMUNÉRÉ JUSQU'À **+ 500€ / MOIS**



**GLOBALEMENT
TU APPRENDRAS À :**

► DÉFINIR & BÂTIR **UN PROJET
PROFESSIONNEL DURABLE**

METTRE EN VALEUR **TES TALENTS
& TES COMPÉTENCES** ◀

► DÉCOUVRIR **LE MONDE
PROFESSIONNEL**
ET COMPRENDRE
SON FONCTIONNEMENT

TE CONSTRUIRE **UN RÉSEAU** ◀

SCAN MOI !
Pour plus d'informations



CONTACTE-NOUS
AU 05.45.83.97.00

- 41, rue de la Maladrerie - 16100 COGNAC
- 32, rue de la Motte - 16300 BARBEZIEUX
- 20, rue de l'Hôpital - 16700 RUFFEC
- 1, av du Général de Gaulle
(accès via Rue Fontaine des Jardins,
parking de la CDC) - 16500 CONFOLENS



Conçu et imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



JE NE PERÇOIS PLUS mon allocation CEJ si je perçois :

- ▶ **Le Revenu de Solidarité active** perçu en mon nom propre ou par mon conjoint,
- ▶ **La Prime d'Activité** pour une activité reprise en cours de CEJ,
- ▶ **La rémunération** perçue dans le cadre du **Service Militaire Adapté (SMA)** ou du **Service Militaire Volontaire (SMV)**,
- ▶ **La rémunération volontariat** dans les armées,
- ▶ **L'indemnité** perçue dans le cadre du **Service Civique**,
- ▶ **L'allocation et/ou prime** versée aux volontaires pour un **Contrat de service en Établissement Public d'Insertion de la Défense** (Ex : Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi - EPIDE-),
- ▶ **La rémunération** perçue dans le cadre de **l'insertion : CDDI, ETTI, CUI**.

JE CUMULE ENTIÈREMENT mon allocation CEJ JUSQU'À 300€ et elle est dégressive au-delà si je perçois :

- ▶ **Les revenus** tirés d'une activité salariée ou non salariée,
- ▶ **L'aide légale ou conventionnelle** aux salariés en activité partielle,
- ▶ **Les indemnités** perçues à l'occasion des congés légaux de maternité, de paternité ou d'adoption,
- ▶ **Les indemnités journalières de Sécurité Sociale** de base et complémentaires perçues en cas d'incapacité physique médicalement constatée, d'accident du travail ou de maladie professionnelle,
- ▶ **La rémunération garantie** perçue par les travailleurs handicapés admis dans l'Établissement ou Service d'Aide par le Travail,
- ▶ **La rémunération** perçue dans le cadre d'une activité ayant pour objet l'adaptation à la vie active,
- ▶ **Les sommes** perçues au titre de leur participation à leur travail destiné à leur insertion sociale par les personnes accueillies dans les Organismes Communautaires et les Activités Solidaires (Ex : Emmaüs).

Les ressources suivantes SONT ENTIÈREMENT DÉDUCTIBLES de mon allocation (donc je percevrais au maximum le montant de mon allocation CEJ) :

- ▶ **Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)**,
- ▶ **Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)**,
- ▶ **Allocation des Travailleurs Indépendants (ATI)**,
- ▶ **Allocation de Fin de Droits (AFD)**,
- ▶ **Allocation de Professionnalisation et de Solidarité (APS)**,
- ▶ **Allocation Jeune Intermittent**,
- ▶ **Rémunération des Formations Pôle Emploi (RFPE)**,
- ▶ **Rémunération de Fin de Formation (RFF)**,
- ▶ **Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle (RSFP)**,
- ▶ **Rémunération** perçue dans le cadre d'un **parcours de formation des Écoles de la Deuxième Chance**.